



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION de  
STATIONNEMENT et RESTRICTION DE CIRCULATION à l'occasion des  
4 Jours de Dunkerque – Mercredi 15 Mai 2024**

2024/022

- Le Maire de la Commune d'Ambleteuse
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2213.1 et 2213.2
- Vu le Code de la Route
- Vu, l'article 5 du décret n°66-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- Vu, la demande de Monsieur BETREMIEUX Joël président de MSO Sécurité Courses Cyclistes pour l'organisation des 4 Jours de Dunkerque qui se déroulera le Mercredi 15 Mai 2024
  
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement de la manifestation en ce qui concerne la circulation, de la vitesse des véhicules et du stationnement des véhicules à cette date.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des participants lors de cette manifestation.

**ARRETE**

**Article 1 : Le Stationnement des véhicules sera interdit le **Mercredi 15 Mai 2024** de 7h à 15h dans les rues :**

- RD 237 - sur une partie de la rue d'Aubengue du pont de Slack à l'intersection de la rue du Pré Communal et sur la Petite Place de l'Arrêt de Bus de la rue d'Aubengue
- RD 237 - rue du Marais,
- RD 191 E1- rue de l'Aérodrome
- RD 191 E1 - rue Georges Clémenceau
- RD 940 - sur la partie de la Rue Nationale « à partir des feux tricolores » pour aller vers la Commune de Wimereux jusqu'au « Pont de l'Ecluse »

La circulation sera restreinte dans les rues reprisent ci – dessous à partir de 11h15 à 15h, lors du passage des coureurs de la course « 4 jours de Dunkerque »

**Article 2 : Un signaleur chargé de faire respecter cette interdiction sera présent aux intersections suivantes :**

**Pour le Hameau de « Slack » :**

- RD 237 rue d'Aubengue : Intersections de la rue au Sable jusqu'à l'intersection de rue du Pré Communal et de l'intersection de la rue du Marais

**Pour le Hameau de « Raventhun » :**

- RD 191 E1 rue de l'Aérodrome : De l'entrée du Camping le « Beaucamp » puis aux intersections des rues de Ferquent, du Courgain, du Pré Communal, des Aubépinés, du Chemin des Baillons, du Chemin des Sablons, Petite route vers les Habitations, des Haguettes et des Vifs Pays

**Pour le Village d'Ambleteuse :**

- RD 191 E1 rue Georges Clémenceau, puis aux intersections du Chemin E.Galand, de la résidence « Les Pluviers Dorés » et aux rues des Carrières, Impasse des Ormes, de la Grotte, du Bon Air, du Cénacle, Royer au croisement des « feux tricolores » à droite

- RD 940 rue Nationale (à Droite pour les véhicules venant de la Commune d'Audresselles), en face rue Maréchal Foch, puis aux intersections des rues du Presbytère, résidence des Gabians, du Chemin Vert, des Ecoles, de Bellevue, impasse Buridant, la Station Essence, résidence Chantovernt, l'Arche des 3 fontaines, chemin de l'Estuaire, résidence du Belvédère, au virage sur la gauche intersection de la RD940 / RD 237 Hameau de « Slack » rue d'Aubengue, de l'Ecluse et de l'entrée du Parking après le « pont de l'Ecluse » puis direction sur la Commune de Wimereux

**Article 3 : La Circulation sera interdite**

- En « Contre Sens » 30 minutes avant la course : Passage d'un véhicule « MSO » avec un gyrophare orange et bandeau « Course à 20 minutes »
- Et dans les « 2 Sens » 15 minutes avant la course : Passage d'un véhicule « MSO » avec un gyrophare rouge et bandeau « Course à 10 minutes »

**Article 4 :** La Circulation sera arrêtée « 30 minutes » environ pendant le passage de la Caravane qui roulera sur la partie droite de la Chaussée.

**Article 5 :** Les Contraventions au présent arrêté et notamment aux mesures d'interdiction de stationnement et de circulation seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-Sur-Mer, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de la Gendarmerie Nationale de Marquise sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

**Article 7 :** Monsieur le Commandant de la Caserne du SDIS de Marquise est informé du présent arrêté.

FAIT A AMBLETEUSE, le 18/03/2024

Le Maire,  
Stéphane PINTO



2ème étape / MERCREDI 15 MAI 2024



## WIMEREUX ABBEVILLE

68 ieme Edition	Route	Km
Localités		
<b>WIMEREUX 62930</b>		
<b>13Heures10</b>		
<b>Départ Réel Km 0 D 237 rue de la Slack</b>		
<b>Bâtiment blanc sur la gauche de la route</b>		
Passer Pont sur la Slack D 237	D237	0,000
Virage à gauche		0,200
Virage à gauche		0,600
Passer pont sur la Slack		0,750
		1,200
<b>LA SLACK 62164</b>		
(Commune d'AMBLETEUSE)		
<b>13Heures11</b>		
Entrer par D 237 rue d'Aubangue	D237	1,200
Croisement D 237 et D 237e1 tourner à droite par D 237 direction BAZINGHEN rue du Marais	D237	1,300
<b>ROUTE ETROITE DANGER</b> chemin de la grande maison Huplan		1,300
Virage à gauche		4,000
Virage à gauche route de la Slack		4,200
<b>BAZINGHEN 62250</b>		
<b>13Heures16</b>		
Entrer par D 237	D237	4,800
Croisement D 237 et D 191e1 tourner à gauche par D 191e1 direction AMBLETEUSE rue de l'église	D191e1	5,000
Rigole pavée au milieu de la route <b>DANGER</b>		5,000
Sortie de Bazinghen par D 191e1	D191e1	5,300
Au stop croisement D 191e1 et D 237 tourner à gauche par D 191 direction ANBLETEUSE	D191	5,700
<b>RAVENTHUN 62164</b>		
(Commune d'AMBLETEUSE)		
<b>13Heures20</b>		
Entrer par D 191e	D191e	7,500
<b>PLATEAU RALENTISSEUR DANGER</b> rue de l'Aerodrome		7,600
Virage à droite		7,800
Sortie de Raventhun par D 191	D191	8,700
<b>AMBLETEUSE 62164</b>		
<b>13Heures22</b>		
Entrer par D 191 rue Clémenceau	D191	9,000
Aux feux croisement D 191e et D 940 tourner à gauche par D 940 direction WIMEREUX route Nationale	D940	9,600
Virage à gauche sortie d'Ambleteuse par D940	D940	10,700
Passer pont sur la Slack		10,700
Virage à droite		11,900
Virage gauche		12,100
<b>PLATEAU RALENTISSEUR DANGER</b>		12,300
<b>62 WIMEREUX 62930</b>		
<b>13Heures28</b>		
Entrer par D940	D940	13,200
<b>PLATEAU RALENTISSEUR DANGER</b>		13,900

Les 4 Jours de Dunkerque passeront dans votre commune le  
**MERCREDI 15 MAI 2024 : 2<sup>ème</sup> étape : WIMEREUX / ABBEVILLE**

- La caravane publicitaire est prévue vers 11 h 40

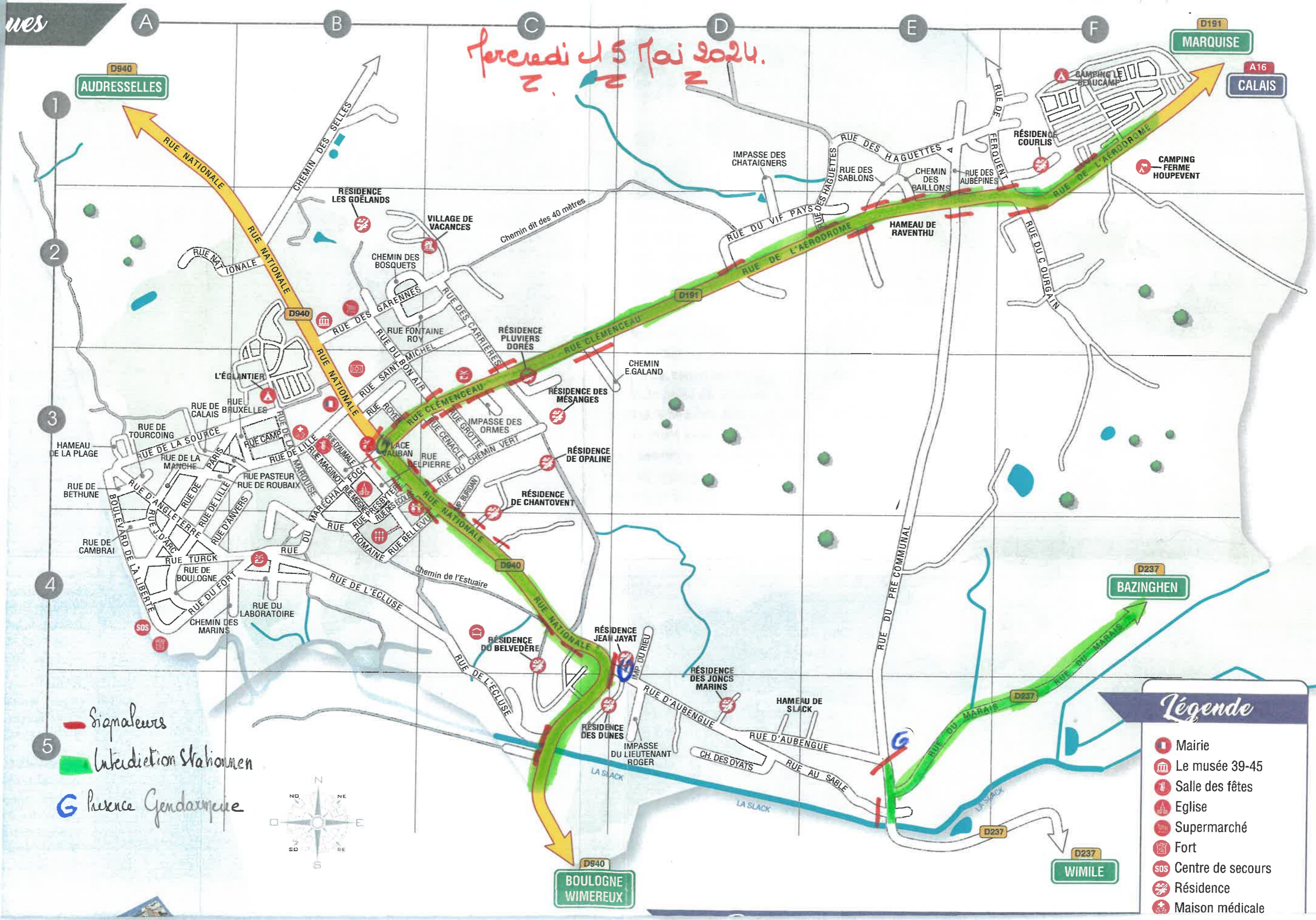
- La course vers 13 h 10 à " LE SLACK "et vers 13 h 20 D940 Rte Nationale



# "4 jours de Dunkerque" - 7H-15H -

30 Signaux

Mercredi 15 Mai 2024.  
Z. Z. Z.



- 1 - Signaux
- 2 - Interdiction Stationnement
- 3 - Présence Gendarmerie



## Légende

- Mairie
- Le musée 39-45
- Salle des fêtes
- Eglise
- Supermarché
- Fort
- Centre de secours
- Résidence
- Maison médicale